

<i>Incident</i>	<i>Actions de l'Arbitre</i>	<i>Récupération</i>	<i>Décision</i>
Maladie ou indisposition	Doit demander au joueur : <ul style="list-style-type: none"> • soit de continuer le jeu immédiatement • soit de concéder le jeu et bénéficier des 90 secondes d'interruption entre deux jeux Remarque : Un seul jeu peut être concédé. Le joueur doit ensuite reprendre le match ou le concéder	Aucun temps accordé	Décision du joueur
Blessure	<ul style="list-style-type: none"> • Doit constater la réalité de la blessure • Doit informer les deux joueurs de la catégorie de la blessure et du temps alloué au soin • Doit s'assurer de leurs intentions quant à la poursuite de la partie. 	Temps accordé uniquement à l'apparition de la blessure	
Blessure auto-infligée	<ul style="list-style-type: none"> • Doit accorder un temps de récupération 	3 minutes	Accorde un temps de récupération
	<ul style="list-style-type: none"> • Si un temps de récupération supplémentaire est nécessaire, le joueur doit concéder le jeu pour bénéficier des 90 secondes de récupération entre deux jeux. Remarque : Un seul jeu peut être concédé. Le joueur doit ensuite reprendre le match ou le concéder	90 secondes	Attribue le jeu ou accorde la partie à l'adversaire si le joueur n'est pas en mesure de reprendre
Blessure à Responsabilité partagée	<ul style="list-style-type: none"> • Doit accorder un temps de récupération 	15 minutes	Accorde un tps de récup
	<ul style="list-style-type: none"> • Si un temps de récupération supplémentaire est nécessaire, il l'accorde en fonction des possibilités dans la programmation de la compétition. • Si le joueur blessé ne peut reprendre le cours du jeu, le gain du match est accordé à son adversaire. 	15 min. suppl. à la discrétion de l'Arbitre	Accorde un tps de récup. suppl. ou accorde le match à l'adversaire
Blessure infligée par l'adversaire	Blessure occasionnée accidentellement par l'adversaire : <ul style="list-style-type: none"> • Doit appliquer la Règle 15 • Doit accorder un temps de récupération • Si le joueur blessé est dans l'incapacité de reprendre le jeu, il attribue le gain du match au joueur blessé. 	15 minutes	Sanction, accorde un temps de récupération et attribution de la partie au blessé s'il ne peut reprendre le jeu
	Blessure occasionnée par une action dangereuse ou délibérée de l'adversaire : <ul style="list-style-type: none"> • Si le joueur blessé a besoin d'un quelconque délai de soin, le gain du match est accordé au joueur blessé • Si le joueur blessé peut reprendre le jeu sans délai, la règle 15 (CONDUITE) doit être appliquée. 		
Saignement	<ul style="list-style-type: none"> • Doit arrêter le jeu • Doit accorder un temps raisonnable pour arrêter le saignement, recouvrir la plaie et changer les vêtements maculés de sang 	Temps raisonnable accordé	Temps accordé
Résurgence du saignement	Doit demander au joueur : <ul style="list-style-type: none"> • Soit de concéder le jeu et bénéficier des 90 secondes de récupération • Soit de concéder le match Remarque : Un seul jeu peut être concédé.	90 secondes	Jeu accordé à l'adversaire
Impossibilité de stopper le saignement	<ul style="list-style-type: none"> • Si après les 90 secondes de récupération, le joueur saigne toujours, il doit accorder le gain du match à l'adversaire 	Aucun temps supplémentaire accordé	Partie accordée à l'adversaire